

Notice descriptive	
<b>Titre</b>	Rectificatif à l'arrêté du 7 février 2005 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à déclaration au titre du livre V du code de l'environnement (JO du 31 mai 2005 et publié au BO du 15 juillet 2005) (texte non paru au Journal officiel)
<b>Numéro NOR</b>	DEVP0540078Z
<b>Ministère</b>	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
<b>Thématique de document</b>	Prévention des risques
<b>Type de document</b>	Rectificatif
<b>Date de signature</b>	07-02-2005
<b>Date de publication</b>	15-11-2005
<b>Document</b>	A0210022.pdf